



**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE A. BERARD – RUE R. VAILLAND – ROUTE DE DOUVRES**

PV-09/30/2026-52-AR741
Direction Générale des Services
Affaire suivie par Police municipale
Tél : 04-74-38-50-74
Mail : police.municipale@ville-amberieu.fr

Le Maire de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey ;

VU la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-10 et R417-11 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 portant approbation de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) et consolidée en août 2009 ;

Vu la demande de l'entreprise LIBERTY COMMUNICATION en date du 09 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que pour le bon déroulement des travaux de pose massive de câble cuivre Télécom dans les conduites existantes de l'opérateur ORANGE, prévus **du 05 octobre 2026 au 27 novembre 2026 inclus pour une durée de 54 jours calendaires**, au niveau de multiples rues sur la Commune de 01500 AMBERIEU EN BUGY dans les meilleures conditions de sécurité possibles, il est nécessaire de prendre certaines dispositions.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 09/17/2026-52-AR691 en date du 17 septembre 2026.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcepoil - CS 70429 -
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX ☎ Tel : 04 74 46 17 00 ☎ www.ville-amberieuenbugey.fr

Article 2 :

Pendant les travaux prévus à partir **du 05 octobre 2026 et pour une durée calendaire de 54 jours :**

- **sur la rue Alexandre Bérard : à partir du Rond-point jusqu'à l'angle Rue Roger Vailland)**
- **sur la rue Roger Vailland (à partir de la Rue Alexandre Bérard jusqu'au numéro 128)**
- **Route de Douvres (à partir de la rue Alexandre Bérard jusqu'à la sortie de la Commune direction Douvres) :**
 - La circulation sera alternée manuellement
 - La chaussée sera rétrécie

Deux plans seront annexés au présent arrêté.

Article 3 :

La signalisation prescrivant la présente réglementation sera mise en place et enlevée par l'entreprise LIBERTY COMMUNICATION.

Article 4 :

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 5 :

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

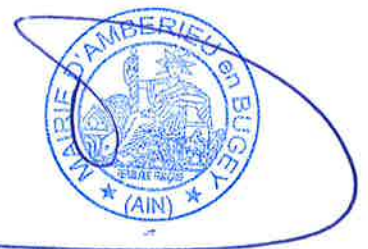
Article 6 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi. Il sera notifié à Monsieur le Responsable de l'entreprise LIBERTY COMMUNICATION et une ampliation sera adressée à :

- Madame la Commandante de la COB de Gendarmerie,
- Madame le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Responsable du Service Patrimoine Vaire, Voierie et Réseaux
- Monsieur le Responsable de la CCPA,
- Monsieur le Responsable des transports de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- Monsieur le Responsable de la Régie des Transports de l'Ain,
- Monsieur le Responsable d'exploitation des Transports Philibert

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE MAIRE

COMPTE TENU DE LA NOTIFICATION LE **02 OCT. 2026**



Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Robert Marcelpoil - CS 70429 -
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX ☐ Tel : 04 74 46 17 00 ☐ www.ville-amberieuenbugey.fr